

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : Dossier complet le : N° d'en	
	registrement:
1. Intitulé du projet	
Programme d'aménagement "4 saisons" sur la station de ski du Lac Blanc (68)	
Todos San a san a de la companie de san a san a san a san a san a companie (00)	
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire	(s)
2.1 Personne physique	
Nom Prénom	
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale SYNDICAT MIXTE pour l'AMENAGEMENT DU SITE DU LAC BI	ANC
	LANC
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale GUY JACQUEY - PRESIDENT	
	WHITE WAS AN AND AND AN AND AN AND AN AND AN AND AN AND AN AND AND
RCS / SIRET 2 5 6 8 0 3 1 2 3 0 0 0 1 5 Forme juridique SYNDICAT M	IXTE
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1	
Joigher a voire demande l'aimexe obligatoire it i	
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code	de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie  Caractéristiques du projet au regard des seuils et crité	ères de la catégorie
(Preciser les eventuelles rubriques issues d'autres nomeno	latures (ICPE, IOTA, etc.)
43. Pistes de ski, remontées mécaniques b) Piste de ski (y compris les pistes dédiées à la luge lorsque	celles-ci ne comportent
et aménagements associés pas d'installation fixes d'exploitation permanente) d'une	superficie inférieure à
2hectares en site vierge ou d'une superficie inférieure à 4 l	hectares hors site vierge
4 Caractéristiques générales du projet	
4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire	
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition	
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Demande de défrichement de 1ha 32 ares 69 ca de peuplement de hêtraie sapinière d'altitude peu acid.	e à acide (peuplement
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition  Demande de défrichement de 1 ha 32 ares 69 ca de peuplement de hêtraie sapinière d'altitude peu acid-d'épicéas.	
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition  Demande de défrichement de 1 ha 32 ares 69 ca de peuplement de hêtraie sapinière d'altitude peu acid- d'épicéas.  Création d'un espace débutant ski alpin sur la partie basse de la piste de ski Bichette/Carrefour. Déviation	
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition  Demande de défrichement de 1 ha 32 ares 69 ca de peuplement de hêtraie sapinière d'altitude peu acid d'épicéas.  Création d'un espace débutant ski alpin sur la partie basse de la piste de ski Bichette/Carrefour. Déviation Création d'un espace ludique 4 "saisons" avec installation de jeux pour enfants.	on partie basse Carrefour.
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition  Demande de défrichement de 1 ha 32 ares 69 ca de peuplement de hêtraie sapinière d'altitude peu acid d'épicéas.  Création d'un espace débutant ski alpin sur la partie basse de la piste de ski Bichette/Carrefour. Déviation Création d'un espace ludique 4 "saisons" avec installation de jeux pour enfants.  Création de pistes VTT Bike Park longueur comprise entre 500 et 1000 mètres, largeur moyenne comprise	on partie basse Carrefour.
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition  Demande de défrichement de 1 ha 32 ares 69 ca de peuplement de hêtraie sapinière d'altitude peu acid d'épicéas.  Création d'un espace débutant ski alpin sur la partie basse de la piste de ski Bichette/Carrefour. Déviation Création d'un espace ludique 4 "saisons" avec installation de jeux pour enfants.	on partie basse Carrefour.
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition  Demande de défrichement de 1 ha 32 ares 69 ca de peuplement de hêtraie sapinière d'altitude peu acid d'épicéas.  Création d'un espace débutant ski alpin sur la partie basse de la piste de ski Bichette/Carrefour. Déviation Création d'un espace ludique 4 "saisons" avec installation de jeux pour enfants.  Création de pistes VTT Bike Park longueur comprise entre 500 et 1000 mètres, largeur moyenne comprise	on partie basse Carrefour.
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition  Demande de défrichement de 1 ha 32 ares 69 ca de peuplement de hêtraie sapinière d'altitude peu acid d'épicéas.  Création d'un espace débutant ski alpin sur la partie basse de la piste de ski Bichette/Carrefour. Déviation Création d'un espace ludique 4 "saisons" avec installation de jeux pour enfants.  Création de pistes VTT Bike Park longueur comprise entre 500 et 1000 mètres, largeur moyenne comprise	on partie basse Carrefour.
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition  Demande de défrichement de 1 ha 32 ares 69 ca de peuplement de hêtraie sapinière d'altitude peu acid d'épicéas.  Création d'un espace débutant ski alpin sur la partie basse de la piste de ski Bichette/Carrefour. Déviation Création d'un espace ludique 4 "saisons" avec installation de jeux pour enfants.  Création de pistes VTT Bike Park longueur comprise entre 500 et 1000 mètres, largeur moyenne comprise	on partie basse Carrefour.
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition  Demande de défrichement de 1 ha 32 ares 69 ca de peuplement de hêtraie sapinière d'altitude peu acid d'épicéas.  Création d'un espace débutant ski alpin sur la partie basse de la piste de ski Bichette/Carrefour. Déviation Création d'un espace ludique 4 "saisons" avec installation de jeux pour enfants.  Création de pistes VTT Bike Park longueur comprise entre 500 et 1000 mètres, largeur moyenne comprise	on partie basse Carrefour.
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition  Demande de défrichement de 1 ha 32 ares 69 ca de peuplement de hêtraie sapinière d'altitude peu acid d'épicéas.  Création d'un espace débutant ski alpin sur la partie basse de la piste de ski Bichette/Carrefour. Déviation Création d'un espace ludique 4 "saisons" avec installation de jeux pour enfants.  Création de pistes VTT Bike Park longueur comprise entre 500 et 1000 mètres, largeur moyenne comprise	on partie basse Carrefour.
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition  Demande de défrichement de 1 ha 32 ares 69 ca de peuplement de hêtraie sapinière d'altitude peu acid d'épicéas.  Création d'un espace débutant ski alpin sur la partie basse de la piste de ski Bichette/Carrefour. Déviation Création d'un espace ludique 4 "saisons" avec installation de jeux pour enfants.  Création de pistes VTT Bike Park longueur comprise entre 500 et 1000 mètres, largeur moyenne comprise	on partie basse Carrefour.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.







### 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la diversification de la station du Lac Blanc afin de renforcer l'offre touristique avec le renforcement des activités praticables sur l'ensemble de l'année (hors neige) mais également favoriser l'accès à des produits et services à destinations des familles.

La création d'un espace débutant ski sécurisé, situé hors flux de skieurs confirmés permettra et une amélioration de l'accessibilité et de la sécurité pour les pratiquants débutant le ski alpin.

L'espace ludique constituera une nouvelle offre a destination des non skieurs les plus jeunes (espace dédié aux enfants dès 2 ans).

Les piste VTT viendront renforcer le réseau de piste du Bike Park et en améliorera l'attractivité.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Déviation partie basse piste carrefour:6500 M2

Défrichement, dessouchage et terrassement 6500 M2

Création espace ludique "4 saisons"

Défrichement, dessouchage et terrassement 4500 M2 (dont 3820 M2 parcelle communale du Bonhomme). Installation de jeux d'extérieur.

En complément des toilettes publiques existantes situées à 50 m à l'accueil du bâtiment du syndicat mixte, il est prévu d'implanter des toilettes sèches à lombricompostage.

Création pistes VTT Bike Park: Défrichement sommaire, pas d'abatage d'arbres importants. Quelques petits à couper vu avec l'ONF.

Il n'y aura pas de création de parking, ceux existants seront utilisés ainsi que les cheminements piétons déjà organisé. Les parkings existants sont suffisants, car en hiver, les personnes sur site seront déjà présentent pour d'autres activités (ski, luge...) et l'été le parking de 250 places du Col du Calvaire sera largement suffisant.

# 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation espace débutant ski alpin:

Espace accessible durant la saison d'hiver uniquement pendant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques Les périodes d'exploitation et les horaires prévus sont les suivants :

décembre à avril de 9h00 à 17h00 Tous les jours.

Pas d'éclairage pour une exploitation nocturne.

Création d'un espace ludique 4 "saisons" :

Les périodes d'exploitation et les horaires prévus sont les suivants :

- décembre à avril de 9h00 à 17h00 Tous les jours
- Vacance scolaires de pâques de 10h00 à 18h00
- juillet à août de 10h00 à 19h00 Tous les jours

Pas d'éclairage pour une exploitation nocturne.

Pistes VTT blke Park:

Pistes accessibles uniquement durant l'ouverture du Bike Park:

Les périodes d'exploitation et les horaires prévus sont les suivants :

- Mai à juin : de 10H00 à 18H00 les week-end et jours fériés
- juillet à août : de 10H00 à 18H00 les lundis, mardis week-end et jours fériés.
- Septembre à octobre: de 10H00 à 18H00 les week-end.

Pas d'éclairage pour une exploitation nocturne.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem Autorisation de défrichement					
Superficie projet déviation piste carref Pente moyenne Superficie projet espace ludique Pente moyenne	deurs caractéri our		on - préciser	6500m2 10% 4500m2 9%	lisées or(s)
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation  Station du Lac Blanc 1200 68650 Le Bonhomme Espace ludique: section 13 - parcelle 45 48°08'09.2"N 7°05'15.8"E Déviation Carrefour	Coordonné Pour les ca et c), 7°a), 10°,11°a) b 38°; 43° a)	ées géographiques¹ tégories 5° a), 6° a), b b) 9°a),b),c),d), ),12°,13°, 22°, 32°, 34° , b) de l'annexe à 122-2 du code de ement :		500 m 600 m 05' 19"5 Lat. 48° 0	08'11"0
section 13 - parcelle 45 48°08'08.5"N 7°05'07.8"E PISTE VTT VARIANTE TSD section 13 parcelle 11 Section 12 parcelle 9 48°08'27.8"N 7°04'58.6"E PISTE VTT FAT section 13 parcelle 8 section 13 parcelle 11 48°08'24.6"N 7°04'35.8"E	Point de d Point d'arr Commune Le Bonhon	ivée : es traversées :	Long. °	'" Lat° _ ' " Lat. °	
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?  4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	sion d'une insta u cet ouvrag nt les projet et	Étude d'impact d'amé Étude d'impact de dé Diagnostique écolog Projet de restructural - Autorisation de défi - Autorisation de défi	ge existant? d'une évalue énagement d éfrichement : ique et étude tion du Lac Bl richement de richement de	Oui X No aflon Oui X No u site du Lac Blanc :200 2013 d'impact projet de lug	on

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remolir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		Znieff type 2 Hautes Vosges Haut-rhinoises
En zone de montagne ?	X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	X		Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Projet adapté afin d'éviter la présence de zones humides

Le projet se situe-t-il, dans	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
Dans un site inscrit ?	×		Site inscrit Massif du Schlucht - Hohneck
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X q,ean s Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources équilibre des matériaux en lieux et place Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Implantation à l'intérieur du périmètre d'une station de ski et d'un Bike Park Est-il susceptible d'entraîner des déjà exploitée perturbations, des Aucune incidence sur la trame verte et permet la continuité des corridors dégradations, des écologiques. destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Natura 2000 directive oiseau à proximité, projet ne présentant pas d'entrave à Si le projet est situé la libre circulation des espèces dans ou à proximité D'après le document de présentation du site, les stations de ski ont une d'un site Natura incidence négative faible à l'extérieur du site natura 2000 ainsi que les autres 2000, est-il sports et complexes de loisirs à l'intérieur du site (incidence négative faible). X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une

espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	$\boxtimes$		Défrichement 1,32 hectare
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
esablines o	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Déplacement des skieurs et des VTT
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	To compare the sudest of the s

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	L'impact paysager sera minime puisque la déviation de la piste carrefour ne sera pas réalisé sous la forme d'un layon supplémentaire mais comme une surlargeur de la piste existante.  Le tracé des pistes de VTT se feront en limitant fortement l'abattage d'arbres (seul quelques arbres par tracé) afin que chaque parcours s'intègre au mieux au terrain et que chaque parcours confonde à la forêt (piste non visible depuis les axes de circulation).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X	
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décr		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet a été adapté afin de d'éviter les éventuelles zones humides. Avant le début des travaux, ces zones humides seront balisées sur le terrain afin d'éviter toutes circulations d'engins et préserver ces milieux.

Les terrassements seront limités au maximum et ne porteront au besoin essentiellement pour le désouchage lié aux piste "espace ludique" et déviation piste Carrefour 2.

Pour ce qui concerne les piste VTT, les terrassements porteront sur une largeur maximum de 1,5M. (après décapage manuel du couvert végétal).

Les déblais et remblais s'équilibrent sur le site du projet avec un minimum de transport, il n'y a aucun apport ni aucune évacuation. Les zones terrassées seront revégétalisées rapidement après les travaux afin de limiter l'effet d'érosion des sols. La circulation des engins de chantier se fera par le biais des chemins véhicules existants. Aucun stockage d'hydrocarbure sur site, le ravitaillement des engins se fera au niveau des parkings.

Lors du défrichement notamment pour les pistes VTT, certains arbres coupés seront laissés sur place afin de laisser la biodiversité utiliser ses éléments pour se nourrir, nicher...

Le défrichement sera réalisé au plus juste (respectant la sécurité) et de manière non linéaire pour éviter l'effet tunnel et artificiel.

# 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à pérenniser et diversifier l'offre de la station de ski du lac blanc. Le projet se situe dans le périmètre du domaine skiable au milieu des pistes de ski, piste VTT, a proximité des lignes électriques hautes tension et à proximité de parkings. Le projet ne concerne pas une extension du périmètre des activités proposées par le site.

Au regard des milieux présents, et de la faune, l'impact du projet reste faible.

### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

# Objet

- Note environnement étude cas par cas étude impact ONF 2013
- Diagnostic écologique et Etude d'impact Luge sur rail ONF 2018

# 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

KAYSERSBERG VIGNOBLES

le, 24 Janvier 2020

Signature

